

Méthodologie développée par Alexandre Boisson

# 3 ÉTAPES POUR PRÉPARER LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE DE SA COMMUNE

1

Grace à l'outil **CRATer** vous connaissez en 1 clic le niveau de résilience alimentaire de votre commune.



2

Vous consultez directement en mairie le **Document d'Information Communal sur le Risque Majeur**



3

Vous demandez sa mise à jour et la prise en compte de la résilience alimentaire dans le **PCS** de votre commune



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Alexandre Boisson alerte sur le manque de résilience de nos territoires, tant sur el plan alimentaire, qu'énergétique et santé, ceci à l'heure des cyberattaques (dont certaines sont faites pour tuer, les « killware »).

Nous, citoyens, sommes sommés par la loi de faire notre devoir d'empêcher de perdurer une vulnérabilité identifiée ([LOI n° 2004-811 du 13 août 2004](#) de modernisation de la sécurité civile - Article 3)

**Article 3 :** *La politique de sécurité civile doit permettre de s'attaquer résolument aux risques en les anticipant davantage, de refonder la protection des populations et de mobiliser tous les moyens encourageant les solidarités. Les orientations de la politique de sécurité civile figurant en annexe à la présente loi sont approuvées.*

Site web : <https://sosmaires.org>

Contact : [contact@sosmaires.org](mailto:contact@sosmaires.org)

## 1/ LETTRE D'INFORMATION

Alexandre conseille les collectifs citoyens qui se saisissent de ce dossier, soucieux du manque d'anticipation de leurs élus locaux, et qui demandent la prise en compte des risques de crises majeures (dont les cyberattaques) conformément à la loi [2004-811](#) de modernisation de la sécurité civile.

- Télécharger, puis modifier et compléter la [lettre aux élus](#).
- La déposer en mairie (demander un reçu), ou l'envoyer en courrier recommandé au maire de la commune. Le mieux étant de pouvoir lui remettre cette lettre en main propre (si toutefois c'est possible).
- **Préparer la première rencontre** avec la mairie en soignant tout au tant le fond que la **forme**.

## 2/ PRISE DE CONSCIENCE

Le maire prend conscience du risque réel pour ses administrés et décide de poursuivre la démarche dans un souci de sécurité

## 3/ RENCONTRE

Lors d'un RDV, le collectif citoyen informe le maire plus en détail sur l'action et les objectifs du collectif et l'accompagne dans sa démarche de [résilience alimentaire](#)

- Encourager l'auto-production par les citoyens en facilitant l'accès au foncier pour les projets résilients)
- Mettre en place une Régie municipale Agricole par exemple pour nourrir les écoles, les EHPADS...
- Favoriser la diversification des productions agricoles en place et proposer de l'aide aux agriculteurs
- Informer les citoyens de la commune pour les rassurer et les mettre en action pour participer à la solution
- Encourager les actions inter-générationnelles pour renforcer les liens sociaux
- Relocaliser la production alimentaire pour favoriser les circuits courts de qualité qui construisent la résilience du territoire

### Ressource utile

[CRATer](#), Calculateur de Résilience Alimentaire de territoire est une carte interactive simple d'usage qui permet de mesurer l'autonomie alimentaire de votre commune, à partir de multiples données (agricoles notamment).

<https://crater.resiliencealimentaire.org>

## 4/ PRISE D'INFORMATIONS

Les administrés de la commune et les acteurs du territoire savent quoi faire quand un problème leur est exposé. Si besoin le collectif citoyen peut se mettre en relation avec des experts dans le domaine de la résilience alimentaire : conférences, formations, conseils pratiques...

## 5/ COMMISSION LOCALE

Le maire met en place une Commission locale, composée d'employés communaux et de citoyens volontaires, pour créer des chantiers d'actions.